

Foyer de vie « Le Home » (Sauvegarde de l'Isère)

Foyers de vie

Qui est concerné ?

Adolescents
Adultes

Nécessité de Notification MDPH

Domaines d'activités principaux

Accompagnement
Logement, hébergement

Coordonnées

117 Avenue Jules Vallès 38400 Saint-Martin-d'Hères

lehome@sauvegarde-isere.fr

04 76 44 53 28

[https://www.sauvegarde-isere.fr/254-le-](https://www.sauvegarde-isere.fr/254-le-home.htm#:~:text=Le%20Foyer%20logement%20%C2%AB%20le%20Home,avec%20ou%20sans%20troubles%20associ%C3%A9s.)

[home.htm#:~:text=Le%20Foyer%20logement%20%C2%AB%20le%20Home,avec%20ou%20sans%20troubles%20associ%C3%A9s.](https://www.sauvegarde-isere.fr/254-le-home.htm#:~:text=Le%20Foyer%20logement%20%C2%AB%20le%20Home,avec%20ou%20sans%20troubles%20associ%C3%A9s.)

Zones géographiques d'exercice

[Voir la liste des intercommunalités concernées](#)

Capacité d'accueil

16 places

Présentation

Foyer de vie : « Les foyers de vie ou foyers occupationnels accueillent certains adultes handicapés pour leur proposer des animations, des activités en fonction de leur handicap. Certaines structures peuvent également proposer un hébergement. » (réf : psycom) Le Foyer logement « le Home » est un établissement unique dans le département. Créé en 1975, ce foyer situé sur la commune de St Martin d'Hères est entièrement dédié à l'accueil de 16 jeunes adultes de 20 à 30 ans présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans troubles associés.

Objectifs & Missions

Le foyer le Home s'adresse à des jeunes présentant une déficience intellectuelle pouvant s'accompagner de troubles associés (psychiques notamment).

Le Home offre à ces jeunes, pour une durée de 2 à 3 ans, une structure d'hébergement et d'accompagnement entièrement centrée sur la construction d'un projet de réinsertion par le logement, basé sur l'accompagnement à l'autonomie. Il doit permettre à ces jeunes adultes de trouver leur place dans la vie citoyenne.

Le projet, établi par le jeune avec l'équipe d'encadrement du foyer, consiste généralement à apprendre à respecter les règles d'hygiène (toilette, ménage, gestion des déchets), à développer sa capacité à être en relation avec l'autre et à vivre en bon voisinage, à se protéger, à effectuer des démarches administratives ou encore à gérer ses revenus.

La notion de foyer logement implique par exemple une participation du jeune aux frais d'hébergement, en fonction de la situation personnelle et familiale du résident, constituant ainsi le premier élément de la dynamique d'insertion sociale. Chacun doit disposer d'un revenu de base (AAH, RSA), afin de subvenir à ses besoins : alimentation, achats vestimentaires, loisirs, ...

Chaque cas étant singulier, une première période d'observation de 3 mois permet à l'équipe et au jeune d'exprimer et de définir ses besoins. Cette phase d'évaluation et d'expression des attentes du jeune permet la **définition de son projet personnel**. Sur cette base, une rencontre trimestrielle permet de proposer des objectifs intermédiaires à mettre en œuvre et que le résident pourra à chaque rencontre, évaluer lui-même ou modifier s'il le souhaite en prenant en compte sa réalité.

Conduire le jeune à **effectuer ses propres choix**, à **surmonter ses appréhensions** sont des éléments clé vers lesquels l'équipe pluridisciplinaire accompagne les jeunes.

Tout le fonctionnement de la structure repose sur l'importance d'apporter une réponse la plus proche possible des besoins identifiés ou exprimés. Durant cet accompagnement autour de leur projet personnalisé, les jeunes rencontrent des obstacles, subissent parfois des échecs, et l'accompagnement est à chaque fois réajusté en fonction des besoins du jeune.

Ainsi, le projet se construit autour d'un parcours résidentiel progressif, adapté à l'évolution des capacités acquises par le jeune :

- Accueil dans l'un des 10 studios de l'enceinte protégée du Home, avec une présence assurée 24/24 (éducateurs la journée et surveillant de nuit) ;
- Accueil aux Edelweiss, bâtiment voisin au sein de l'enceinte protégée du Home : c'est une première étape d'autonomie ;
- Accueil dans un studio en extérieur : seconde étape d'autonomie qui nécessite d'appréhender un environnement nouveau. Les jeunes reçoivent des visites des éducateurs deux fois par semaine. Ils peuvent joindre le Home à tout moment par téléphone, mais la démarche de contact doit émaner du résident. Cette étape permet d'évaluer la capacité du jeune à vivre au sein de la cité.

L'équipe d'encadrants :

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'un médecin, d'un psychologue, d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs et d'aides médico-psychologiques.

Ressources particulières :

Le Home dispose d'une place d'évaluation pour des jeunes en errance dont il est difficile d'identifier le besoin, ou lorsqu'un doute existe sur la nature de l'orientation à proposer.

Cette place est proposée pour une période de deux mois, renouvelable 1 mois. A l'issue de son séjour, des propositions d'orientation sont établies en concertation avec le jeune.

Les conditions d'admission :

Pour intégrer le Home, le jeune doit faire une demande auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie et avoir

une notification de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Il doit également être en capacité d'apprentissage en vue d'une vie autonome.



[Signaler une erreur](#) >